



**10 ans du Parc national de La Réunion (2007-2017)  
Concours de textes illustrés (dessin ou photographie)  
Thème : « Raconte moi ton paysage des Hauts de La Réunion »**

**Règlement du concours**

**Article 1 : Les organisateurs**

Dans le cadre de ses 10 ans, le Parc national de La Réunion organise, en partenariat avec la direction des affaires culturelles - océan Indien (DAC-OI), l'académie de la Réunion et Babook Magazine un concours de textes illustrés intitulé : « Raconte-moi ton paysage des Hauts de La Réunion ». Le paysage, véritable livre ouvert de la relation entre l'homme et son environnement est un outil de compréhension du territoire. Il est composé à la fois d'éléments naturels et de l'usage qu'en font les hommes, et revêt donc une dimension écologique, historique, sociologique et économique. Les paysages remarquables et uniques de La Réunion sont classés en Parc national et inscrits sur la liste des Biens naturels du Patrimoine Mondial de l'Humanité.

**Article 2 : Conditions de participation**

Ce concours collectif est ouvert aux classes de cycle 3 des écoles et des collèges de La Réunion (élèves âgés de 9 à 11 ans).

En participant au concours, l'ensemble des participants accepte l'intégralité des termes du règlement.

**Article 3 : Objectif**

Ce concours s'inscrit dans le cadre des festivités des 10 ans du Parc national de La Réunion (2017) et a pour but de sensibiliser le jeune public aux paysages des Hauts de l'île correspondant au cœur du Parc national et au Bien naturel « Pitons, cirques et remparts » inscrit au Patrimoine mondial.

Il vise à révéler la perception que portent les jeunes réunionnais sur leur territoire et les invite à observer et à exprimer leurs ressentis sur les paysages qui les entourent. Il leur permet de devenir acteur de leur environnement.

**Article 4 : Production demandée**

Le texte illustré est réalisé sur :

- une page à grands carreaux au format A4 pour le texte,
- une feuille de dessin pour l'illustration au format A3 portrait (type feuille CANSON) ou une photo de bonne qualité (300 DPI minimum) au format paysage.

Concernant l'illustration, toutes les techniques de réalisation à plat sont admises : peinture, crayons de couleurs, feutres... à l'exclusion de tout procédé créant du relief.

Le texte et l'illustration doivent comporter au verso les informations suivantes :

- nom et adresse de l'école ou de l'établissement scolaire,
- niveau de classe,
- prénoms, noms et âges des élèves de la classe,
- prénom et nom de l'enseignant(e),

- numéro de téléphone de l'enseignant(e) et de l'école ou de l'établissement scolaire,
- adresse électronique de l'enseignant(e).

Les œuvres sont regroupées dans un dossier comportant les mentions suivantes :

- nom de l'école ou de l'établissement,
- nom du directeur d'école ou du chef d'établissement, adresse,
- classe concernée et nom de l'enseignant(e).

Elles doivent être transmises par voie postale avant la date limite au siège du Parc national de La Réunion à l'adresse suivante : Maison du Parc - 258 rue de La République - 97431 La Plaine-des-Palmistes.

Il est également possible de les déposer ou de les envoyer par voie postale avant la date limite dans les secteurs du Parc national de La Réunion aux adresses suivantes :

- Secteur Nord du Parc national de La Réunion  
165 allée des Spinelles Bellepierre - 97400 Saint-Denis
- Secteur Ouest du Parc national de La Réunion  
8 rue François de Mahy - 97426 Les Trois-Bassins
- Secteur Sud du Parc national de La Réunion  
Domaine de Manapany  
96 rue Maxime Payet - 97429 Petite-Île.

## Article 5 : Modalités pratiques

Pour participer au concours, la date limite d'envoi (cachet de la Poste faisant foi) ou de dépôt des œuvres (accompagnées de la fiche d'inscription et de l'autorisation parentale de publication) est fixée **au 23 décembre 2017**.

Les frais d'expédition sont à la charge des participants.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou de perte des travaux ainsi que tout retard dans la réception des courriers.

## Article 6 : Jury

### Article 6.1 : Critères de sélection des productions

Le jury sélectionne les productions selon les critères suivants :

- Compréhension du thème : les paysages des Hauts de La Réunion (en cœur de Parc national) vue par des enfants ayant quasiment le même âge que le Parc national de La Réunion.
- Originalité
- Créativité
- Esthétique
- Respect des consignes (format, matériaux, techniques spécifiées aux articles 4 et 5)

### Article 6.2 : Composition du jury

Le jury est composé des membres suivants :

- un représentant du Parc national de La Réunion,
- un représentant de direction des affaires culturelles - océan Indien (DAC-OI),
- un représentant de l'académie de La Réunion,
- un représentation de Babook magazine,
- un illustrateur,
- un photographe,
- un auteur.

## Article 7 : Calendrier prévisonnel

ETAPES	DATES
Lancement du concours	Fin août 2017
Retour des productions	23/12/17
Délibération du jury	Fin janvier 2018
Communication du 1 <sup>er</sup> prix	Début février 2018
Remise des prix	Début février 2018

## Article 8 : Lauréats et lots

Les auteurs des 10 premiers textes illustrés sélectionnés se voient offrir deux séances d'une heure avec un illustrateur ou un photographe.

Le texte illustré gagnant est publié dans le numéro 16 du Babook magazine de février-mars-avril 2018.

Les 10 premiers textes sont utilisés sur différents supports de communication et de sensibilisation du Parc national de La Réunion.

## Article 9 : Cession des droits d'auteurs

Les textes illustrés réalisés ne font l'objet d'aucun versement de droits d'auteurs et de diffusions. Les établissements scolaires s'engagent à informer et à demander aux parents des élèves participants une autorisation de leur publication sous quelque forme que ce soit. Sans cette autorisation, les classes sont écartées du concours.

Chaque participant renonce à ses droits patrimoniaux sur son dessin ou sa photo. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, de représentation, d'arrangement, d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous les supports connus et inconnus à ce jour. La présente cession est garantie à titre gratuit.

## Article 10 : Divers

Aucun texte illustré n'est retourné à son auteur.

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables, si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ou cas de force majeure, le concours était reporté ou annulé.

Ils se réservent le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours ainsi que de changer l'appellation de la manifestation sans que leur responsabilité ne soit engagée.

Les textes illustrés peuvent être utilisés sur différents supports.



**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION

## Annexe 1

### AUTORISATION PARENTALE POUR LA PUBLICATION DU TEXTE ILLUSTRE

Je soussigné(e) .....  
Père / Mère de l'enfant  
Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Téléphone : .....  
E-mail : .....

déclare autoriser l'exploitation par le Parc national de La Réunion, du texte illustré auquel mon enfant a contribué dans le cadre du concours « Raconte moi ton paysage des Hauts de La Réunion ».

*Étendue et destination :*

Tous usages à des fins de promotion, de communication, de pédagogie du dit établissement.

*Exploitation :*

Cession pour toute exploitation, notamment la représentation et la reproduction sur quelque support que ce soit imprimé ou électronique.

*Durée de la cession :*

Cette autorisation est donnée pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction.

*Gratuité :*

Cette cession s'effectue à titre gracieux.

Fait à ....., le .....

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »

**Annexe 2**

**FICHE DE PARTICIPATION AU CONCOURS**

**« Raconte moi ton paysage des Hauts de La Réunion »**

**Nom de l'école ou de l'établissement scolaire**

.....

**Nom du responsable de l'école ou de l'établissement scolaire**

.....

**Adresse de l'école ou de l'établissement scolaire**

.....

**Code postal et commune :** .....

**Téléphone : 02 / 62 / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / - Fax : 02 / 62 / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ /**

**Courriel de l'école ou de l'établissement scolaire** .....

.....

**Nom de l'enseignant(e) porteur du projet :** .....

**Tel : 02 / 62 / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / - Mob : 06 / 92 ou 06 / 93 / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ /**

**Courriel du porteur du projet :** .....

**Classe : .....** - **Effectif de la classe: / \_\_\_\_\_ /**

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter tous les termes.**

**Fait à..... , le .....**

**Signature du directeur de l'école  
ou du chef d'établissement**

**Cachet de l'école  
ou de l'établissement scolaire**

**Reçu au Parc national de La Réunion le : .....**

**Courriel : [pedagogie@reunion-parcnational.fr](mailto:pedagogie@reunion-parcnational.fr) - Tél. : 0262 90 11 35 – Fax : 0262 90 11 39  
Site : [www.reunion-parcnational](http://www.reunion-parcnational)**